

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 juin 2014

Communiqué de presse

Les prix des carburants pour le mois de juillet 2014

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers, prévue par le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013, les critères observés en juin 2014 aboutissent aux constats suivants :

1 – **Hausse du cours du pétrole brut (Brent) de + 1,6%**, liée la baisse de la production de brut en Lybie et aux tensions au sujet de l'Ukraine,

2 – **Hausse du cours du butane de +2,4% et baisse du cours du propane de -0,4 %** (la SARA vend un mélange de 85 % de butane et 15 % de propane), liées au fait que la plus grande partie des capacités libyennes est hors service, ce qui favorise les importations de produits,

3 – **Hausse du cours du super de +2,9%**, liée au même facteur,

4 – **Légère baisse du cours du gazole de - 0,4%**, liée aux nouvelles capacités de raffinage en Chine, Moyen-Orient et en Inde,

4 – **Hausse du cours du dollar de +1,4%**

Il résulte de la conjonction de ces éléments qu'en Martinique, à compter du **1^{er} juillet 2014 à zéro heure** :

1 - les prix maximum des carburants routiers sont fixés comme suit :

1. super sans plomb : **1,57 €/l** au lieu de 1,52€/l au mois de juin 2014 soit + **5cts/l**
2. gazole route : **1,25 €/l** au lieu de 1,23€/l au mois de juin 2014 soit + **2cts/l**

2 - le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 21,98€ au lieu de 21,66 € en juin 2014 soit **une augmentation de 0,32€.**

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 / 06-96-28-34-42 -audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/2

A titre de comparaison entre la France métropolitaine et la Martinique, les prix moyens sur le mois de juin 2014 des carburants sont les suivants :

| | juin 2014 | |
|-------------------------|------------------------------|-------------------|
| | France métropolitaine | Martinique |
| Super sans plomb | 1,53 € | 1,52€ |
| Gazole | 1,30 € | 1,23 € |

* Source UFIP (prix moyens constatés)

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.